



## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

### à l'appui d'une demande de crédit pour une étude de génie civil sur la route de Bellevue

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **Introduction**

Construite à flanc de coteau entre les voies CFF en contrebas et les bâtiments de l'Hôpital en amont, la route de Bellevue porte bien son nom. En effet, le long de cet axe, la vue sur les toitures de la Ville en fond de vallée et sur les crêtes dans le haut offre la vision d'un paysage fascinant, l'une des caractéristiques de notre Ville. Cette route créée en 1864 sous le nom de "route de la Gare à l'Hôpital" fut prolongée en 1884, après la construction de la nouvelle gare, jusqu'à l'extrémité ouest où fut construit, entre 1892 et 1893, le nouvel Hôpital.

#### **Etude géotechnique**

En 2004, préoccupés par l'état de la chaussée, nous avons mandaté une petite étude géotechnique. Sur la base de plusieurs sondages, il a été possible de mieux définir la qualité du sous-sol. Il se compose de calcaire crayeux et de marne douce (oeningien). Il est recouvert localement de niveaux d'argiles limoneuses. La roche a été fortement déformée lors du plissement du Jura.

En résumé, la qualité de ces terrains, sans être totalement médiocre, n'est pas très bonne. Il est recommandé que tous projets et suivis de chantier soient supervisés par un géotechnicien.

#### **La chaussée**

Sur toute la longueur de la rue, la chaussée a une largeur relativement étroite. Elle varie entre 4.80 et 5.80 mètres. Au droit des bâtiments de l'Hôpital et de l'usine Faude-Huguenin, un parcage longitudinal est marqué au sud de la route, ce qui diminue encore cette largeur. A de nombreux endroits, cette route de desserte à double sens ne permet pas le croisement. En outre, bien que la circulation soit peu nombreuse et la vitesse des automobilistes adaptée, le déplacement pour les piétons n'est pas aisé, ceci est d'autant plus regrettable que comme nous l'avons précisé en introduction la vue est intéressante.

### **Etat d'entretien**

Les hivers rigoureux, les récents travaux de rénovation de l'Hôpital conjugués à un entretien minimum effectué ces dernières décennies, expliquent l'extrême dégradation de son revêtement. Sa surface est par endroits dangereuse pour les deux roues (voir photos en annexe). Des rhabillages provisoires seront effectués prochainement. De surcroît, il nous paraît nécessaire d'envisager des mesures de stabilisation, le talus surplombant les voies CFF subit une poussée constante, l'inclinaison des candélabres est là pour le confirmer.

### **Mandat génie civil**

La réfection de cette rue, dans sa partie ouest sur une longueur de 230 mètres depuis le virage de l'Hôpital jusqu'au bâtiment Faude-Huguenin, exige une approche différente en raison de la complexité due à la topographie. En effet, en plus des traditionnelles réfections du coffre, une étude de stabilité faisant appel à des solutions statiques et économiques s'avère indispensable. Différentes variantes chiffrées du type de profil de chaussée (sens unique ou double sens, parage, trottoir, etc) seront demandées. Ce travail nécessite beaucoup de temps et des compétences multiples dans le domaine du génie civil.

Comme nous l'avons décrit, ces travaux présentent une certaine urgence, raison pour laquelle nous préconisons, dans un premier temps, de mandater un bureau spécialisé afin de définir clairement des solutions économiques et urbanistiques appropriées et planifier ainsi des étapes en fonction des coûts.

Le montant du crédit demandé de 100'000.00 fr. est inférieur au seuil déclenchant la procédure sur les marchés publics, ce qui nous permettrait de procéder par un mandat de gré à gré. Au demeurant et afin de bénéficier d'une offre intéressante, deux à trois bureaux de génie civil seront contactés et mis en concurrence.

Dans la planification financière, les montants indiqués pour les travaux de réfection de cette rue donnent un ordre de grandeur et une planification sur plusieurs années, mais en aucun cas des chiffres fiables que seuls les résultats de l'étude pourront permettre d'affiner.

### **Conclusion**

Partant du principe que la réfection de ce tronçon est inéluctable et s'imposera à court terme et prenant en compte les aspects du statut de la rue et les aspects sécuritaires sans oublier le panorama offert depuis cet axe, nous sollicitons votre Conseil pour un crédit d'un montant de 100'000.00 fr. destiné à l'étude de la réfection du tronçon ouest de la route de Bellevue. Ce chiffre figure en page 121 du budget 2006.

Certains que vous admettez le bien-fondé de notre requête, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à bien vouloir voter l'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu le rapport du Conseil communal du 7 juin 2006,  
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964,  
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Article premier.- Un crédit de 100'000.00 fr. est accordé au Conseil communal pour une étude de génie civil sur la route de Bellevue.

Art. 2.- La dépense sera portée au compte 501.051.

Art. 3.- Les modalités d'amortissement seront de 10 %.

Art. 4.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Le Locle, le 7 juin 2006

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président :                      Le secrétaire :

D. de la Reussille

J.-P. Franchon

Annexes ment.